

M. QUELCH: Nous avons choisi le professeur Hope.

M. DONNELLY: Les professeurs n'en connaissent rien.

M. QUELCH: Le coût de revient a varié selon le sol, et il est insensé de dire que le prix de revient est de 60, 70, 80c.

M. DONNELLY: Au cours des quelques dernières années, il m'est arrivé parfois de déboursier \$5 par boisseau.

M. QUELCH: Nous ne pouvons prendre que la moyenne, et je prétends que l'on devrait avoir pour politique de réduire le coût de revient en ne cultivant pas les terres pauvres. Plus tôt nous le ferons, plus le coût moyen de revient diminuera.

M. EVANS: Supposons une bonne terre qui n'a pas rapporté de récolte depuis dix ans à cause de la sécheresse, comment allez-vous calculer le prix de revient?

M. QUELCH: Il s'agit là d'assistance en cas de sécheresse, ce qui est étranger à la question qui nous occupe.

M. EVANS: Comment pouvez-vous calculer le coût de production?

M. QUELCH: L'allégement de la situation causée par la sécheresse est une autre question.

Comment pouvons-nous espérer maintenir l'unité au Canada lorsque le programme tarifaire et monétaire du pays profite tellement à une région en particulier au détriment d'une autre. L'Ouest demande simplement une politique véritablement nationale, en vertu de laquelle les droits de tous les citoyens du Canada seront également sauvegardés. Est-ce le cas aujourd'hui? S'il ne peut en être ainsi, c'est que la Confédération a échoué, et l'Ouest canadien a raison de croire qu'il lui serait plus avantageux de ne pas en faire partie. Quand on propose de laisser le prix du blé baisser considérablement au-dessous du coût de production, alors que l'Ouest subventionne l'Est d'un montant qui dépasse de beaucoup 100 millions de dollars par année, les habitants de l'Ouest sont fondés à croire qu'ils ne sont pas traités avec justice.

Quelques honorables députés disent qu'une subvention équivaut à une augmentation d'impôts et à un coût plus élevé de revient. Mais jamais les membres de mon groupe n'ont parlé de plus lourds impôts en ce qui concerne ce problème. Nous avons sans cesse insisté sur le fait que tant que nous serons en état d'accroître notre production, que nous aurons un surplus de main-d'œuvre et une balance favorable de paiements, il n'y a pas de raison pour laquelle, conformément à la politique expresse du gouvernement libéral,

nous ne puissions émettre du numéraire et du crédit pour les besoins du public afin de payer ce coût. Comme résultat, nous activerons la demande de denrées dans le pays même.

Quelques mots maintenant au sujet du bill 83. Je ne discuterai pas longuement le bill aujourd'hui, et n'en dirai que quelques mots. J'habite dans une circonscription dont les trois quarts de la superficie se trouvent dans ce que l'on pourrait appeler la zone desséchée en permanence de l'Alberta, quoique, chose assez étrange, l'autre extrémité renferme certaines des meilleures terres non seulement de l'Alberta, mais du Canada, s'il faut en juger par le fait qu'elles ont toujours produit de bonnes récoltes même durant les années de sécheresse. Par conséquent, un bill de cette nature me place, semble-t-il, dans une situation embarrassante. Cependant, de toutes les parties de ma circonscription, j'ai reçu des résolutions qui désapprouvent quelques dispositions de ce projet de loi. Je n'ai reçu qu'un seul télégramme me demandant d'appuyer le présent bill et, en l'espèce, les signataires de la dépêche n'avaient pas compris le texte de la mesure puisqu'ils réclamaient en même temps un prix garanti de 80c. Or, du moment que le prix du blé atteint 80c., on cessera d'appliquer la loi, sauf dans le cas où la récolte aura manqué.

L'hon. M. GARDINER: Voilà qui est inexact. Le prix de 80c. est la moyenne du cours sur le marché mondial, du premier août au premier novembre.

M. QUELCH: Cependant, dès que le prix atteint 80c....

L'hon. M. GARDINER: C'est-à-dire aussitôt que la moyenne du prix mondial à Fort-William atteint 80c. et non pas le prix fixé par le Gouvernement et qui doit être payé.

M. QUELCH: Cela revient au même. Si le prix est de 80c., il ne sera pas versé de prime. Ces gens veulent un prix garanti de 80c., plus la prime.

L'hon. M. GARDINER: Leur résolution est absolument exacte; ils pourraient obtenir les deux. La moyenne du prix est fixée par le bill. Ces gens désirent un prix garanti de 80c., le bill ne prévoit pas cela. Il aurait fallu que le bill n° 63 stipulât un prix garanti de 80c. à être versé peu importe le prix courant sur le marché mondial. Ce bill sera appliqué si le prix mondial est au-dessous de 80c.

M. QUELCH: Mais ils veulent un prix garanti de 80c. et si le bill dit cela, il ne stipule pas le paiement d'une prime, car, aussitôt que le prix atteint 80c....